

Projet de logements pour seniors

Liberté 2016-03-26

CHÂTEL-SAINT-DENIS • *Les délégués du Réseau santé et social ont accepté jeudi de vendre à la commune la parcelle du parking de l'ancien hôpital pour la création de logements protégés.*

FLORA BERSET

La ville de Châtel-Saint-Denis souhaite construire depuis plusieurs années des appartements protégés au bénéfice de la population du district. Une étape importante a été franchie jeudi soir pour la réalisation d'un projet d'envergure allant dans ce sens. En effet, l'assemblée des délégués du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) a accepté à l'unanimité, soit 32 voix, de vendre la parcelle du parking de l'ancien hôpital à la commune.

Montant de la transaction: 390 000 francs. «Je remercie les communes qui ont fait preuve d'intelligence dans la compréhension de ce dossier», a commenté le préfet de la Veveyse, Michel Chevalley.

Située au centre-ville, cette parcelle (1300 m²) est proche du Centre médical de la Veveyse (CMV) et des services d'aide et de soins à domicile du RSSV, installés dans les immeubles laissés vacants par l'Hôpital fribourgeois en mai 2014. Elle est contiguë à la parcelle où se trouve l'école des Misets (2730 m²). C'est sur ces deux terrains que le Conseil communal prévoit de bâtir environ quarante logements à structure intermédiaire destinés aux seniors.

Pour rappel, le bâtiment scolaire est voué à la démolition. En effet, l'école des Misets sera déplacée – dès la rentrée 2019 si tout va bien – dans une nouvelle structure prévue sur le site de l'ancien dépôt Cardinal («La Liberté» du 4 mars).

Coordination prévue

Selon une étude de faisabilité, le projet de la commune, qui sera développé par le biais d'un partenariat public-privé, est réalisable. «Un promoteur s'est déjà montré intéressé mais aucune institution privée n'a encore été désignée», indique le syndic François Genoud. Il souligne qu'il est trop tôt pour parler d'un coût de construction.

L'acquisition du terrain doit encore être entérinée par le législatif châtelais lors de sa séance du

14 avril. En cas de feu vert, la modification du Plan d'aménagement de détail (PAD) du secteur sera nécessaire.

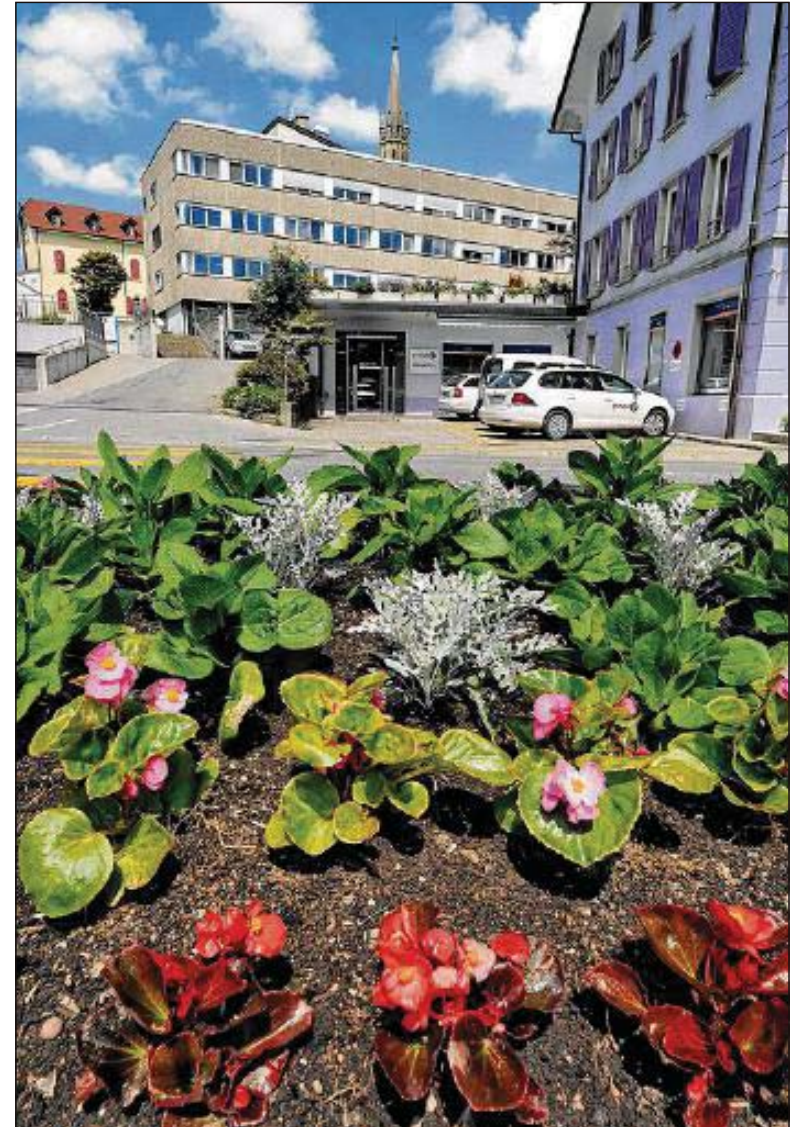
Président de la commission Immeuble du RSSV, Laurent Menoud a su convaincre les délégués du bien-fondé du projet. «Si le Réseau santé et social de la Veveyse devait construire des logements à structure intermédiaire, il le ferait probablement au même endroit», a-t-il fait remarquer, tout en rappelant que la commune s'engage, dans l'acte notarié, à utiliser la parcelle à des fins médico-sociales.

Autre avantage? «Le projet de Châtel-Saint-Denis converge avec nos intérêts dès lors qu'il se trouve à proximité des services d'aide et de soins à domicile.» Piloté par la commune, celui-ci sera ainsi coordonné avec le RSSV, notamment en ce qui concerne l'accès aux bâtiments et la construction d'un parking souterrain.

Calendrier à préciser

Grâce à cette vente, le Réseau santé et social peut désormais se concentrer sur d'autres réalisations. Pour l'heure, tous les locaux de l'ancien hôpital, dont il est propriétaire, sont occupés. Le RSSV envisage l'implantation d'un bâtiment de service sur le site. «En cas de construction, ce bâtiment répondra à un réel besoin», assure Laurent Menoud. «Nous avons des demandes régulières de cabinets de type physiothérapie et ostéopathie, mais également du CMV qui prévoit de s'étendre.»

Côté calendrier, le temps nécessaire aux procédures, à la réalisation et à la mise en service de ce projet oscille entre deux ans et demi et cinq ans et demi. «Ceci en fonction des options choisies, des éventuelles oppositions et surtout de la bonne entente et coordination avec la commune quant à l'orientation de la modification du PAD», selon le président de la commission. I



La commune de Châtel-Saint-Denis prévoit l'implantation d'une quarantaine d'appartements protégés près de l'ancien hôpital.

VINCENT MURITH-A